



DE LA COMMUNE DE SAINT GENIEZ O MERLE

DATE : 4 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juillet les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GENIEZ O MERLE se sont réunis en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Lionel JEAN, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

PRESENTS : LIONEL JEAN – MARIE FRANCE JURBERT - ANDRE VONTRAT - CHRISTINE AIGUEPERSE - NATHALIE GUBERT.

EXCUSE(S) ABSENT(S) : SARAH CHAUZEIX donne procuration à NATHALIE GUBERT - MAXIME BOYER

A l'unanimité, Nathalie GUBERT est désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

1/ Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux du 10 février 2025, du 1<sup>er</sup> avril 2025 et du 14 avril 2025.

Approuvé à l'unanimité.

2/ Point sur la trésorerie de la commune au 4 juillet 2025 : elle s'élève à 269 601 euros.

Pour information, la DETR à hauteur de 23 000 euros a été encaissée (travaux voirie village de Laval).

3/ Voiries 2025 : Chassagne, Vieux Bourg, Sermus, La Fonzade - validation offre entreprise

Après ouverture des plis et analyse des offres reçues, l'entreprise BERGEAUD a été retenue en tenant compte du prix inférieur de 9 000 euros par rapport aux autres offres et de la valeur technique supérieure aux autres offres.

Le montant des travaux s'élève à 109 697,40 euros HT.

Il est envisagé, pour le village de Chassagne, d'effectuer les travaux en enrobé pour 8500 euros HT supplémentaires pour des raisons de continuité par rapport à la route déjà faite en enrobé en amont du village et du fait de l'existence de deux exploitations agricoles.

Approuvé à l'unanimité

4/ Exonération Taxe Habitation Résidences secondaires meublés de tourisme et/ou chambre d'hôtes en zonage FRR

La loi de 2025 pose la possibilité, pour les communes, de délibérer pour une exonération de taxe d'habitation des résidences secondaires meublées de tourisme et/ou chambres d'hôtes qui se situent en zone FRR (France Ruralité Revitalisation).

Après en avoir échangé, les membres du conseil municipal se laissent le temps de la réflexion à ce sujet.

5/ Rétrocession à la commune concession Vaur - cimetière Vieux Bourg

Une concession au cimetière du Vieux Bourg n'est pas utilisée et le propriétaire a exprimé son souhait de la rétrocéder à la commune pour, éventuellement, lui permettre de la revendre à une autre personne.

Après en avoir échangé, le conseil municipal va étudier la faisabilité de cette rétrocession et la revente éventuelle.

6/ Entretien panneaux RIS (réseau d'informations et service)

2 panneaux RIS se trouvent sur la commune.

Au vu de leur état, la commune s'est rapprochée des services du département qui en est le propriétaire.

Deux possibilités s'offrent à la commune : soit la commune rachète ces 2 panneaux au département, soit elle demande au département de les enlever.

Il est décidé de les racheter.

7/ Plan d'alignement mise à jour cadastre : Goutal de la Croix (carrefour patte d'oie Rouzeyrol), Puy la Fourche (projet défense incendie)

2 bornages ont été réalisés.

2 parcelles sont concernées au Goutal de la Croix (5a80ca et 3a51ca) ; au Puy la Fourche une parcelle est concernée (1226 m<sup>2</sup>).

Le groupement forestier et la famille Charbonnel seront indemnisés à hauteur de 1 euro le m<sup>2</sup>.

8/ Alignement RD111 : propriétaires BND / Commune / indemnisation

Il s'agit de biens non délimités.

Le Maire a demandé l'alignement de la RD111.

Deux propriétaires seront indemnisés à hauteur de 1 euro le m<sup>2</sup> (famille Alrivie et famille Boudios).

Approuvé

9/ Terrain Teulet - défense incendie le Goutal

Le conseil municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire transmette une demande au juge pour autoriser la commune à préempter la parcelle 757 en prévision de la défense incendie.

Approuvé

10/Décision Modificative : augmentation de crédits

Le conseil municipal décide de transférer 10 000 euros de la ligne Eclairage public vers la ligne Travaux pour la rénovation de la mairie et des locaux administratifs.

Approuvé à l'unanimité.

11/ Prêt Eau

Un prêt de 60 000 euros avait été contracté en 2019.

36 000 restent à rembourser à ce jour.

Dans la continuité des délibérations précédemment votées dans ce cadre, le conseil municipal décide le transfert de ce prêt vers le Syndicat des Eaux du Puy du Bassin.

Approuvé à l'unanimité.

12/ Modification délibération - régime indemnitaire

La délibération votée le 25 mars 2025 et relative au RIFSEEP (régime indemnitaire des employés municipaux) est exécutoire à compter du 18 avril 2025 (contrôle de légalité) et non au 1<sup>er</sup> avril 2025. Le régime indemnitaire est ainsi applicable à compter du 18 avril 2025.

Approuvé à l'unanimité.

13/ Demande de subvention Associations

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 80 euros à l'association des lieutenants de l'ouveterie de la Corrèze et 50 euros à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Privat.

Approuvé à l'unanimité.

14/ Questions diverses

- Évacuation des barges à Laval - transport du bois par entreprise VEYSSIERE
- Noël : 12 décembre 2025
- Le logement de la mairie sera disponible à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Levée de séance à 22h30.

Le Maire

secrétaire de séance

Lionel JEAN

Nathalie GUBERT

Maxime BOYER

Marie France JURBERT-MORLE

Absent excusé

Sarah CHAUZEIX

André VONTRAT

Procuration à Gubert Nathalie

Christine AIGUEPERSE